

PRÉAVIS N° 2021/5 AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 1^{re} série au budget 2021

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 398'000.- au budget 2021, entièrement compensés à hauteur de CHF 398'000.-, soit un montant net de CHF 0.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Le mercredi 15 septembre 2021 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, salle du Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service administration générale et relations extérieures (appellation 2016-2021 ; désormais Service de l'administration générale) : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement d'auxiliaires et d'un stagiaire afin de remplacer des absences maladie longue durée, d'aider à la mise en place de projets non planifiés (soutien à l'économie en temps de crise sanitaire) et à la poursuite du projet nyon.ch ;
- Service informatique et population (appellation 2016-2021 ; désormais rattaché au Service de l'administration générale) : un dépassement entièrement compensé lié au reclassement de frais de licences, de maintenance et de support informatique entre les chapitres Service informatique et les Services industriels ;
- Service enfance, logement et cohésion sociale (appellation 2016-2021 ; désormais Service de la cohésion sociale) : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de remplacer le personnel fixe absent ou en cours de recrutement dans l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Grand T'Etraz.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure des comptes de l'exercice 2021.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Service administration générale et relations extérieures (appellation 2016-2021 ; désormais Service de l'administration générale)

Personnel auxiliaire

Plusieurs éléments impactent le budget « personnel auxiliaire » du Service de l'administration générale (SAG) durant cette année 2021. Pour commencer, le SAG fait appel à un auxiliaire afin de remplacer une absence maladie de longue durée pour continuer d'assurer efficacement la gestion de l'économat de la Commune.

Par ailleurs, le fort accent mis par la Municipalité et le Conseil communal pour soutenir l'économie en temps de crise sanitaire a engendré le lancement de nombreux projets non-planifiés (mise en place d'un système des bons solidaires, aides aux commerçants, redynamisation du marché, etc.). Pour assurer leur mise en œuvre sans trop de surcharge du Délégué à l'économie durant cette période délicate et prolongée, une stagiaire a été engagée au printemps pour une durée de 12 mois.

Enfin, pour garantir la mise en œuvre et la poursuite du projet nyon.ch, l'engagement de l'auxiliaire en charge du projet a été prolongé encore deux mois après le lancement du site. Cette prolongation a surtout été couplée à la prise en charge progressive de la coordination d'une nouvelle plateforme interservices de coordination des projets touchant au territoire, pour une première phase de test de cette nouvelle structure qui sera pérennisée et reprise par le service Urbanisme (appellation 2016-2021 ; désormais service du Territoire).

Ces coûts engendrent un dépassement sur le compte N°110.3012.00 - *personnel auxiliaire*, pour l'année 2021 d'environ CHF 95'000.-, entièrement compensé par des non-dépenses du compte personnel fixe et des remboursements d'assurances (allocations pour perte de gain).

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3012.00	91'623.-	186'623.-	95'000.-	95'000.-	0.-

2.2 Service informatique et population (*appellation 2016-2021 ; désormais rattaché au Service de l'administration générale*)

Entretien matériel et logiciel informatique

Actuellement, une partie des frais du service Informatique qui concernent les Services Industriels leur sont refacturés au travers des imputations internes (forfait annuel par EPT) dont la directive date de 2010. Le service Informatique n'étant pas assujéti à la TVA, il n'y a donc pas la possibilité de récupérer l'impôt préalable.

Or, certains frais informatiques concernent uniquement les Services Industriels (licences Geonis, maintenance et support de l'ERP) et pourraient leur être facturés directement. Cela permettrait d'avoir une meilleure lecture des coûts complets et de pouvoir bénéficier de la récupération de l'impôt préalable, dans la mesure où les services industriels sont un service assujéti à la TVA.

Il est à noter que ces comptes demeurent néanmoins toujours sous la responsabilité du service Informatique.

Il s'agit d'un reclassement de comptes de charges des chapitres 190 et 191 vers le chapitre 800, qui engendre un dépassement entièrement compensé.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3157.00	40'000.-	243'000.-	203'000.-	203'000.-	0.-

2.3 Service enfance, logement et cohésion sociale (*appellation 2016-2021 ; désormais Service de la cohésion sociale*)

Personnel auxiliaire – UAPE Grand T'Etraz

L'UAPE Grand T'Etraz fait face à des difficultés d'engagement du personnel qualifié à des conditions attractives ainsi qu'à des absences du personnel fixe pour cause de maladie et d'absence longue durée (congé maternité).

Ces absences génèrent des vacances de poste au sein de l'unité d'accueil. Or, les UAPE communales sont tenues de respecter des directives cantonales fixant des quotas de personnel encadrant en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les structures. Dès qu'une absence est signalée, le service est tenu de remplacer le personnel fixe sans délai.

Le dépassement est estimé à CHF 100'000.-, compensé en totalité par des non-dépenses sur les lignes personnel fixe ou par des remboursements d'assurances.

Compte	Budget 2021	Dépenses attendues au 31.12.2021	Dépassement	Compensation	Dépassement net
765.3012.00	0.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	0.-

3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires au budget 2021 se monte à CHF 398'000.-, entièrement compensé.

Il convient de préciser que les projections ont été estimées jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2021.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

NYON · PRÉAVIS N° 2021/5 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N°2021/5 concernant « les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2021 »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au Service de l'administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaire pers. auxiliaire	CHF	95'000.-
--	-----	----------

Compensé par :

110.3011.00 – Traitements	CHF	-95'000.-
---------------------------	-----	-----------

130.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

2. d'octroyer au Service Informatique et Population un crédit supplémentaire de CHF 203'000.- entièrement compensé comme suit :

800.3157.00 – Entretien matériel et logiciels informatique INF	CHF	203'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique	CHF	-95'000.-
---	-----	-----------

191.3157.00 – Entretien matériel informatique	CHF	-108'000.-
---	-----	------------

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

3. d'octroyer au Service Enfance, logement et cohésion sociale un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- entièrement compensé comme suit :

765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
---	-----	-----------

Compensé par :

765.3011.00 – Traitements	CHF	-100'000.-
---------------------------	-----	------------

130.4361.00 – Remboursement de traitements		
--	--	--

Effet "net" du crédit	CHF	0.-
------------------------------	------------	------------

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia